

Procès-verbal de séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LAPERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.

NOMBRE	DE	MEMBRES
En	Présents	Qui ont pris
exercice		part aux
		délibérations
11	10	10

GUERN Mickaël - Maire.

Présents : GUERN Mickaël – ARNAL Philippe – MARTINAUD Annick – AUGIZEAU Laurent – BOSSARD Mathieu – RAYNAL Christelle – MARTY Dominique – BERNARDO ANDRADE Josette – GUILLOT Jean-François et GUILBEAUD Ophélie.

Absent excusé : BONTEMPS Jérôme

Secrétaire de séance : MARTINAUD Annick.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Election délégué suppléant au Syndicat Mixte Dropt Aval
- Indemnité trésorier, receveur municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 19/2020 : Vote du taux des taxes directes locales

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les dépenses et les recettes ordinaires du budget 2020 viennent d'être établies et qu'il faut arrêter le produit attendu de la fiscalité directe locale. L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par la direction des services fiscaux est examiné. Le produit fiscal attendu pour 2020 est de 16 530€, le produit prévisionnel de la taxe habitation est de 16 909€, le produit de la CVAE est de 163€ et le produit de la taxe additionnelle foncier non bâti est de 140€. Le prélèvement au fonds national (F.N.G.I.R.) est toujours de 6 552€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition communaux qui restent fixés en 2020 à :

- Taxe d'habitation : 9,69%
- Taxe foncière bâti : 3,88%
- Taxe foncière non bâti : 45,57%
- C.F.E. : 13,06%

Délibération n° 20/2020 : Vote du budget 2020

Monsieur le maire invite le conseil municipal à adopter le budget 2020 qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations de l'année.

Ce budget se présente en EQUILIBRE à 551 984,99€

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS VOTES AU PRESENT BUDGET	337 050,49	103 193,00
R E P	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019		

O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		233 857,49
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	= 337 050,49	= 337 050,49

	INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS VOTES AU PRESENT BUDGET (compris 1068)	188 900,49	213 524,50
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019	25 500,00	1 410,00
	001 SOLDE EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	534,01	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	= 214 934,50	= 214 934,50

TOTAL BUDGET	551 984,99	551 984,99
---------------------	-------------------	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
 Vu le compte administratif 2019 approuvé le 2 mars 2020 ainsi que l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget 2020 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Délibération n° 21/2020 : Achat PC Windows10PRO

Monsieur le Maire expose que le secrétariat de mairie dispose d'un ordinateur TERRA de plus de 7 ans et il propose de s'équiper d'un second poste sous Windows 10Pro afin d'assurer la dématérialisation des actes sur la plateforme STELA à l'aide du certificat de signature électronique. Il distribue les devis établis par AEIM de Seyches et AQUITAINE INFORMATIQUE de Marmande.

Après délibération, le conseil municipal,

APPROUVE l'achat de cet équipement à AEIM de Seyches et précise que le poste de travail existant sera installé dans le bureau du maire,

DECIDE de classer l'acquisition de ce second équipement informatique en investissement, compte 2183-Matériel de bureau et informatique, pour 1 650,76€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante.

Délibération n° 22/2020 : Remplacement délégué suppléant au Syndicat Mixte Dropt Aval

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 15 juin 2020, ARNAL Philippe avait été élu délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Dropt Aval (délibération n° 16/2020). Philippe ARNAL a été amené à démissionner de ce poste pour raison professionnelle. Il est nécessaire de le remplacer.

Jérôme BONTEMPS a déposé sa candidature.

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal,

A ELU M. BONTEMPS Jérôme, délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte Dropt Aval

Délibération n° 23/2020 : Indemnité confection documents budgétaires à M. BOURGAREL - trésorier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté ministériel du 16 septembre 2003 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité d'aide à la confection de budget pour le trésorier. A chaque renouvellement de conseil municipal ou lors d'un changement de comptable, il est nécessaire de délibérer.

Monsieur le Maire propose d'allouer cette indemnité à compter du 27 mai 2020 à M. BOURGAREL Philippe, trésorier, chef de centre des Finances Publiques de Miramont de Guyenne.

Après délibération, le conseil municipal,

DECIDE d'allouer l'indemnité spéciale annuelle de 30,49€ brut à M. BOURGAREL Philippe pour la confection des documents budgétaires pendant la durée du mandat électoral,

DIT que la dépense est prévue au budget 2020 : compte 6225 – indemnité au comptable.

Une autorisation générale du maire sera accordée au receveur pour exercer des poursuites envers les redevables défaillants pour non-paiement des titres communaux émis.

Projets d'investissements pour 2021

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'anticiper la réflexion sur les « gros travaux communaux » afin de chercher et trouver des financements extérieurs (Etat, Conseil Départemental et autres) en présentant des dossiers de demande de subventions.

Après concertation, les propositions suivantes sont émises :

- Problème d'humidité dans les églises,
- Isolation de la salle des fêtes et mise aux normes de la « cuisine »,
- Projet café associatif avec un architecte

Questions diverses :

1°. Illuminations Noël

Afin de prévoir les décors de fin d'année, l'installation de prises sur les candélabres de l'éclairage public sera demandée.

2°. Elevage laitier Gaec HOOGENDOORN à Armillac

L'enquête publique se déroule du 10 août au 8 septembre pour recueillir l'opinion des habitants au

projet d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement d'un élevage de 300 vaches laitières maximum. Le dossier de présentation et le registre d'enquête sont disponibles au secrétariat. Les communes concernées dans un rayon de 1 km sont consultées pour émettre un avis au plus tard le 23 septembre.

3° . Plan Communal de Sauvegarde

La Préfecture demande la mise à jour du P.C.S. suite aux élections municipales



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h15mn.